

Objet : Demande d'ajout pour la CMP du 18 mai

Date : jeudi 5 mai 2022 10:39:54

Bonjour à tous,

L'UNGE souhaite connaître la position de la CFTC FIIAC concernant l'intégration de la branche FIIAC à la branche BETIC.

La CFTC FIIAC lui retourne la question, quels serait l'intérêt pour les salariés de la FIIAC de donner mandat à la CFTC FIIAC de négocier l'intégration de la FIIAC à la branche BETIC ?

Quel sens l'UNGE donne-t-elle au mot intégration, est-ce par une décision administrative ou un accord de fusion que l'UNGE compte intégrer la branche BETIC ?

Quels sont les arguments favorables aux salariés qui plaident en faveur de cette intégration ?

Dans quelles conditions ?

La démarche étant voulu par l'UNGE, la CFTC FIIAC considère que c'est à l'UNGE de transmettre son projet écrit comprenant les conditions et les arguments qui pourraient amener la CFTC FIIAC à s'associer à ce projet.

La CFTC FIIAC s'interroge sur la méthode choisie par l'UNGE. En effet, est-ce vraiment sérieux de vouloir connaître le positionnement des partenaires sociaux sans avoir eu préalablement une présentation écrite du projet, il s'agit de modifications essentielles des conditions de travail pour l'ensemble des salariés de la branche FIIAC.

De plus, la CFTC FIIAC tient à souligner que démarrer un tel sujet par un article de presse avec un tel contenu n'est pas de nature à favoriser un dialogue constructif d'autant que son contenu prête à caution, « *c'est pas moi c'est les autres les méchants* » est un peu éculé...

En synthèse, la CFTC FIIAC veut pouvoir étudier un projet écrit et sérieux et non pas participer à des discussions verbales qui n'auront de valeur que le temps de les dire.

Syndicalement,

Noureddine BENYAMINA
CFTC FIIAC

n.benyamina@cftc-fiiac.fr